Commission de Surveillance du Secteur Financier

COMMUNIQUE DE PRESSE 14/68

■ QUESTIONS/REPONSES CONCERNANT LA LOI DU 28 JUILLET 2014 RELATIVE A L'IMMOBILISATION DES ACTIONS ET PARTS AU PORTEUR

La CSSF informe que dans le domaine des véhicules d'investissement des Questions/Réponses (uniquement disponibles en anglais) concernant la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur ont été publiées sur son site internet :

OPCVM: http://www.cssf.lu/fr/surveillance/vgi/opcvm/questionsreponses/

 ${\tt OPC:\underline{http://www.cssf.lu/fr/surveillance/vgi/opc/questionsreponses/}}$

FIS: http://www.cssf.lu/fr/surveillance/vgi/fis/questionsreponses/

SICAR: http://www.cssf.lu/fr/surveillance/vgi/sicar/questionsreponses/

Luxembourg, le 30 décembre 2014

